Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_132_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-132

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-132 Attribution d'une subvention au C.I.A.S. et à la Résidence autonomie du Poher

Rapporteur : Jacques QUILTU- Technicienne référente : Anna BOUVIER

Dans le cadre de sa compétence action sociale, Poher Communauté verse une subvention au C.I.A.S. afin d'assurer son fonctionnement.

En 2025, Poher communauté a versé au CIAS une subvention de 230 000€. Pour 2026, il est proposé de reconduire pour le moment le même montant de subvention. Cette subvention se décompose de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_132_DEB-DE

Détail de la subvention au budget du CIAS	2022 et 2023	2024	2025	2026
Fonctionnement CIAS	87 350 €	112 692 €	130 950 €	130 950 €
Résidence autonomie		48 658 €	55 000 €	55 000 €
Association Degemer Mad	650 €	650 €	650 €	650 €
Aile FJT + Tiss'âges Convention24/26	35 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €
Fédération Régionale CDIF Projet Nijadell, Convention 2025/2026)			5 400 €	5 400 €
TOTAL	**123 000 €**	**200 000 €**	**230 000 €**	**230 000 €**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***Se prononcent favorablement sur le versement de cette subvention au budget du C.I.A.S.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE